



BE OPEN ?

Quelle qualité de vie au travail à Austerlitz 3 ?



Les réorganisations successives du SGG, de DSB et de DRT provoquent des regroupements de personnels et notamment sur le site d'Austerlitz. Ainsi, la CDC vient-elle de louer l'immeuble situé juste en face d'Austerlitz 2 dit « BE OPEN » pour permettre d'accueillir les équipes nouvelles qui migrent sur le 13ème.

Mais ces regroupements posent bon nombre de questions car les personnels dont l'emménagement dans ces locaux semble être acté, n'ont fait l'objet **d'aucune information ni a fortiori, de concertation, alors que le transfert est prévu fin décembre 2016.**

L'immeuble compte 7 étages. Le 6ème sera sous loué à un tiers et le 7ème dédié aux espaces collaboratifs (salles de réunion...).

Les services devant emménager sont ceux de la DRIF (130 personnes), de la DIROM (5 personnes) et **233 postes de travail prévus pour « des plateaux projets [informatiques]» dont on ne sait d'où ils viennent ! (?)**

Selon nos premières informations les personnels de la DRIF perdraient plus de 200 m² de surface attribuée aux bureaux des agents. C'est la norme la plus basse, soit 7m² par agent, qui a été retenue, hormis pour une vingtaine de cadres. Actuellement, les agents disposent de plus de 1300 m² pour 112 postes de travail alors qu'on envisage là, 1082 m² pour 130 postes de travail.

A noter également que 77 agents seraient logés dans des espaces partagés (open space). Or non seulement ce mode d'organisation est totalement inadapté au métier mais les agents y seront « entassés » ne disposant chacun malgré tout que de 7m². Là c'est carrément la double peine !

Quant à la restauration, une cafétéria AGR est prévue, mais le midi ne seront proposés au personnel que deux plats chauds et ce, pour seulement 180 personnes sur 368 postes de travail prévus dans l'immeuble.

Les agents devront se rabattre sur le restaurant d'Austerlitz 2, ce qui risque de générer une gêne pour l'ensemble des agents du site.

Le dossier devant être présenté au CHSCT Ile de France, le 12 mai, les élus SNUP ne manqueront pas d'intervenir.

Un nouveau représentant du SNUP pour les personnels en Directions Régionales

Elu au Bureau National du SNUP lors de son congrès en janvier dernier, Etienne Plasteig sera désormais l'interlocuteur privilégié du syndicat pour les personnels des **directions régionales**.



Attaché d'administration de la CDC, Etienne est chargé de développement territorial (CDT) à la DR de La Réunion.

Sa quête principale vise à obtenir l'harmonisation des droits entre les personnels quel que soit leur statut. Le « fameux » à travail égal-salaire égal est là bien d'actualité.

Qu'il s'agisse des réorganisations ou de sujets transversaux comme le nouveau régime indemnitaire, la remise en cause de la Charte Voyage, les modalités de prise en charge des billets d'avion annuels prévus dans l'accord cadre ou les déménagements, vous pourrez compter sur lui pour défendre vos droits et en obtenir de nouveaux.



28 AVRIL 2016

Syndicats et agents reçus par le DG

Au menu :

**PRIME UNIFORME POUR LE BI-CENTENAIRE,
RÉDUCTION DES INÉQUITÉS SALARIALES,
AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT
ACCORD DE REDISTRIBUTION DANS LE GROUPE**

**Face au refus persistant du DG
AMPLIFIONS LE MOUVEMENT**



**Signez et faites signer
la pétition en ligne sur notre
site**

CGT, CFTC, FO, CGC, UNSA, SNUP

**Déclaration de l'intersyndicale
lue lors de la réunion de négociation sur l'intéressement, le 9 mai 2016, et transmise
au directeur général**

Monsieur le Directeur général,

Les membres de l'intersyndicale, réunis le 3 mai, ont décidé, suite à l'entrevue que vous leur avez accordée le 28 avril 2016, de maintenir l'ensemble de leurs revendications :

- Obtenir satisfaction sur le principe, d'octroi une prime uniforme pour tous, dite du bicentenaire, dont les véhicules et les modalités doivent être négociés sans délai,
- Combler de façon plus permanente le retard accumulé dans l'évolution du pouvoir d'achat,
- Diminuer sans plus tarder les inéquités du système de rémunération au sein de l'Etablissement public,
- Négocier un accord de redistribution au niveau du groupe.

Les membres de l'intersyndicale ont réitéré le 28 avril leur demande d'obtenir, à l'occasion du bicentenaire, un complément spécifique d'intéressement 2015 à verser sous forme de prime uniforme, demande de longue date exprimée formellement dans les comptes - rendus de réunions de négociation du nouvel accord d'intéressement 2015 – 2017 de la Direction, à laquelle nous n'avons pas renoncé et nous ne renonçons pas.

Vous nous avez indiqué qu'à l'occasion de la réunion de négociation sur l'intérèsement programmée le 9 mai, le Directeur des ressources humaines de l'EP et du Groupe, présent à cette réunion, avait votre mandat pour examiner les suites à réservé à cette demande.

Les mandants des organisations syndicales de l'Etablissement public au titre de cette négociation sur l'intérèsement vous demandent en conséquence que ce point soit débattu préalablement à toute autre question à l'ordre du jour de la réunion.

SOLIDARITÉ pour Evan

• A ce jour 4 000 € ont été collectés dont 2380 € versés par les collègues de la CDC

• La CDC participera financièrement et socialement dans l'aide à cette famille.

• La collecte se poursuit jusqu'au 15 juin 2016



Souvenez-vous, début 2016, le SNUP sollicitait la CDC et ses personnels pour permettre à une collègue l'achat d'un véhicule adapté pour le transport de son petit fils de 4 ans lourdement handicapé.

Suite à notre demande, le Directeur Général de la CDC a répondu favorablement : la CDC contribuera à l'achat du véhicule pour EVAN. Il s'est engagé par ailleurs, à soutenir la famille par diverses actions.

C'est Paul Pény, DRH du groupe, qui nous a transmis la bonne nouvelle.

Nous remercions ici ceux qui ont participé, et nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 15 juin 2016 pour aider la famille

En cliquant sur le lien suivant :

<https://www.leetchi.com/c/solidarite-de-pour-evan>

Nous publions l'extrait du courrier de Paul Pény :

« ...Nous avons bien noté que le syndicat SNUP-CDC-FSU relaie la collecte lancée par la famille et que, à ce titre, vous demandez que la CDC contribue par un abondement complétant les dons des personnels de la CDC.

Je vous informe que votre demande a retenu toute l'attention du Directeur général, sensible à la situation de l'enfant et de la famille. A titre exceptionnel et au regard des besoins exprimés, une suite favorable sera donnée à la demande.

La contribution de la CDC prendrait la forme suivante :

- Proposer un accompagnement social des parents d'Evan par une assistante de service social de la CDC afin de les aider utilement dans leurs démarches et, en particulier, les assister dans celles visant à solliciter une intervention de la part des acteurs sociaux susceptibles de pouvoir intervenir préalablement : Sécurité sociale, mutuelles, CCAS, MDPH, Agefiph, etc. ;
- Après que les parents d'Evan aient pu produire un devis ou une facture d'acquisition du véhicule, intervenir dans le cadre du reste à charge, établi après qu'aient pu être mobilisées les éventuelles interventions des acteurs sociaux ou d'autres contributeurs. Cette intervention de la CDC se concrétiserait ainsi par un abondement au plus égal au résultat de la collecte menée au sein de la CDC et à concurrence du reste à charge net restant à financer (i.e. après intervention des acteurs sociaux ou d'autres contributeurs). ... »